



FORMATION



DURÉE

1 jour (7 heures)

DATES

1er décembre 2020

LIEU

Nantes

TARIF

Adhérents : 500 € TTC

Non-adhérents : 650 € TTC

PUBLIC VISÉ

Collectivités territoriales :
élus locaux, agents
territoriaux, affiliés,
Tous niveaux confondus

Les ODD au service de la transformation des territoires

L'Agenda 2030 et les ODD sont aujourd'hui au cœur de nos problématiques, que ce soit au niveau mondial, national mais surtout territorial : 17 objectifs visant au bien-être de tous d'un point de vue économique, environnemental et sociétal. L'Agenda 2030 est un outil et aussi un cadre pour l'action publique et un vecteur de la transformation des territoires.

En effet, au cœur des compétences territoriales, les ODD sont des outils qui permettent de guider les politiques publiques, élever leurs ambitions, favoriser la transversalité, tout en facilitant leur mise en œuvre et leur évaluation. Il s'agit d'un langage certes universel, mais qu'il convient de s'approprier et d'adapter aux spécificités de son territoire. Un outil certes stratégique, mais qui peut apporter des solutions concrètes aux problématiques locales rencontrées par les acteurs.

Cette formation a donc pour ambition de permettre l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités territoriales, d'offrir les clés d'interprétation des ODD et de proposer une véritable montée en compétence sur cette problématique par l'expérience : présentations interactives, outils d'animation, ateliers participatifs et échange entre participants seront au rendez-vous.



Objectifs et compétences visés

- **Acquérir une meilleure compréhension** de l'Agenda 2030 à travers son historique et le contenu des ODD qui le composent
- **S'approprier l'Agenda 2030**, territorialiser les ODD à travers ses politiques publiques et savoir les intégrer dans sa collectivité
- **Évaluer sa contribution à l'atteinte de l'Agenda 2030** à l'aide de cibles et d'indicateurs inhérents aux ODD
- **Renforcer ses politiques publiques** et les rendre plus **systemiques** grâce au cadre méthodologique de l'Agenda 2030

Comité 21



→ Programme de la formation

1. Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et quel intérêt pour son territoire?

- ✓ Retour sur l'origine de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, leurs ambitions. Aujourd'hui, quelles avancées concrètes dans le monde et en France ?
- ✓ Les ODD, un langage universel au service des politiques publiques : au cœur des compétences territoriales, un véritable cadre pour l'action locale. Pourquoi entamer une démarche ODD pour sa collectivité ?

Un premier temps pour s'approprier l'Agenda 2030, ponctué de moments participatifs, d'interviews, de retour d'expériences françaises ou internationales sur la mise en œuvre des ODD dans les territoires.

2. Comment s'approprier les ODD et les mettre en pratique pour améliorer l'action locale ?

- ✓ Analyse d'une action de sa collectivité au regard des ODD. Comment évaluer la contribution de sa collectivité à la réalisation des ODD ? Comment accroître son ambition ?
- ✓ Analyse du degré d'intégration des ODD au sein des politiques publiques. Comment peut-on améliorer l'impact de l'action de sa collectivité au travers des différents ODD et de leurs interactions ?

Un second temps organisé autour d'ateliers en groupes réduits, pour un apprentissage interactif et participatif et pour dispenser une véritable méthode d'évaluation des politiques publiques.

3. Comment favoriser la collaboration en s'appuyant sur les ODD ?

- ✓ Une restitution en groupe de son expérience, un débat sur les idées proposées et les freins et leviers à l'amélioration des politiques publiques au travers des ODD. Comment accroître les synergies et les partenariats pour le développement durable ?

Un dernier temps en commun pour faire le point sur les difficultés et les axes de progression potentiels rencontrés durant les ateliers.

→ Les plus



« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.



Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.



Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.





Formatrice . Elsa CHARON

Experte Collectivités



Après avoir réalisé des études en stratégies territoriales (Sciences Po Paris) et en urbanisme (la Sorbonne), Elsa Charon s'est spécialisée sur les projets d'aménagement durable et de développement urbain. Travaillant à différentes échelles (État, Régions, Départements, EPCI, Communes, quartiers), ses différentes missions en cabinet de conseil (SCET, Espelia) lui ont permis d'acquérir une excellente connaissance des collectivités territoriales. Elles lui ont également apporté des expertises en planification, stratégie de développement, faisabilité et évaluation de projets d'aménagement, ainsi que des compétences en formation, animation, réalisation d'études et chefferie de projet.

Depuis son arrivée au Comité 21, elle met son expertise au service des collectivités pour les sensibiliser et les accompagner dans la mise en œuvre des ODD et leurs 169 cibles. Elle a pu dans ce cadre proposer ce type de formations à plusieurs reprises et dans divers contextes, notamment :

- « Mobilisation et Participation » – Comment aider les collectivités à s'approprier les Objectifs de Développement Durable (ODD) le 4 juillet 2019 au Conseil départemental du Tarn (Albi).
- Atelier participatif « Utiliser les ODD pour définir sa stratégie de territoire », le 5 juin 2019 à Paris
- 3 ateliers participatifs dans le cadre du Tour de France des ODD « S'approprier les ODD pour redéfinir les modalités des partenariats multi-acteurs », le 25, 27 et 28 juin 2019 à Saint-Georges, Mana et Cayenne (Guyane)
- Ateliers autour de la mise en place d'indicateurs ODD pour l'évaluation de ses politiques territoriales, DREAL Nouvelle Aquitaine

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Elsa Charon, Responsable du pôle Territoires durables

charon@comite21.org

Tel: +33 (0)6 51 14 95 26



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Paris
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org





Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi :
Date :
PRIX en € TTC : 650 € TTC (non adhérent)
500 € TTC (adhérent)
Adhérent : Groupe National Grand Ouest

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner à : Le Comité 21 – 102 avenue des Ternes – 75017 Paris

Email : charon@comite21.org

Date : Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :